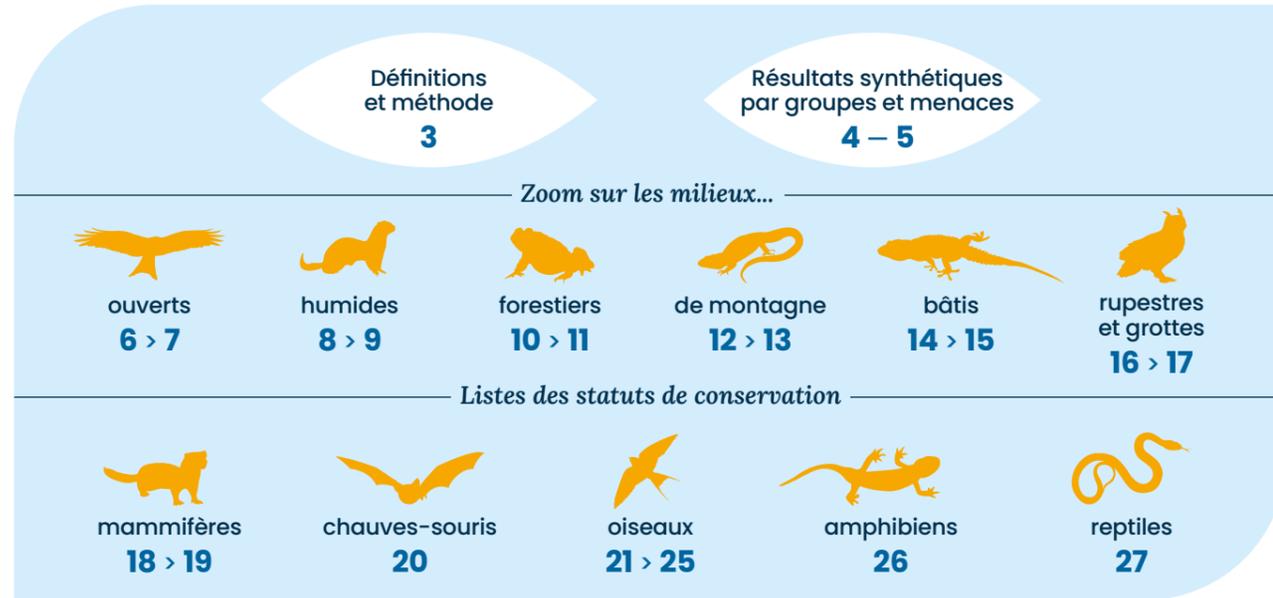


LISTE ROUGE

des vertébrés terrestres
d'Auvergne-Rhône-Alpes

2025





● **Coordination**

Xavier BIROT-COLOMB et Rémi METAIS (oiseaux nicheurs), Francisque BULLIFFON (mammifères hors chauves-souris), Nicolas DEGRAMONT (reptiles et amphibiens), Bastien MERLANCHON (chauves-souris), Julien GIRARD-CLAUDON (coordination générale).

● **Citation du document**

Xavier BIROT-COLOMB, Rémi METAIS, Francisque BULLIFFON, Nicolas DEGRAMONT, Bastien MERLANCHON, Julien GIRARD-CLAUDON (coordination) (2025). Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes, LPO Auvergne-Rhône-Alpes.

Document élaboré selon la méthodologie de l'UICN (version 2018).

Labellisation UICN et validation CSRPN : respectivement 30/10/2023 et 05/12/2023 pour les oiseaux et mammifères, 22/04/2024 et 11/06/2024 pour les amphibiens, reptiles et chauves-souris.

● **Remerciements**

Nous remercions en premier lieu toutes les personnes et structures qui contribuent à la connaissance naturaliste en collectant des données sur le terrain et en les transmettant à des organismes gestionnaires de données. Ce sont ainsi des millions de données qui ont été capitalisées puis traitées pour produire ces évaluations listes rouges.

Nous remercions également toutes les personnes et structures ayant participé aux différents groupes de travail pour produire ces listes rouges ou ayant répondu à nos questions : Asters - CEN Haute-Savoie, Céline LE BARZ (experte indépendante), Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, Chauve-Souris Auvergne, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération régionale des Chasseurs, France Nature Environnement 74, GRIFEM, Groupe Mammalogique d'Auvergne, Groupe Tétràs Jura, LPO Auvergne-Rhône-Alpes et ses groupes chiroptères et herpétologique, Maël DUGUÉ (expert indépendant), Muséum Henri-Lecoq, Observatoire des Galliformes de Montagne, Marie LE ROUX (experte indépendante), Observatoire des Reptiles d'Auvergne, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Parc national des Écrins, Stéphane GARDIEN (expert indépendant), Arthur VERNET (expert indépendant).

Enfin, nous remercions toutes les personnes ayant fourni les informations pour la création des différents graphiques : Yves BAS (Cesco), Yoann BUNZ (Parc national des Écrins), Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Anne DELESTRADÉ (CREA Mont Blanc), Benoît FONTAINE (PatriNat), Maya GUEGUEN (Université Grenoble Alpes), Marie HEURET (Asters-CEN Haute-Savoie), Étienne MARLE (Asters-CEN Haute-Savoie), Anne MÉTAIREAU (LPO), Olivier RICHARD et Jean-Marc SALLES (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Arthur VERNET.

● **Conception du document**

Coordination : **Clarisse NOVEL**
Mise en page : **Camille COMBES PENNEQUIN**

Photos de couverture :
Lagopède alpin © Sylvain Chapuis, Couleuvre verte et jaune © Alexandre Roux, Rainette verte © Jean-Baptiste Decotte
Rhinolophe euryale © Yoann Peyrard, Chamois © Ollivier Daeye

Définitions et méthode.

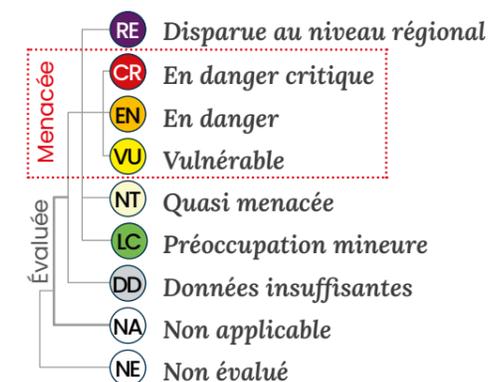
Dans un contexte global d'érosion de la biodiversité, une liste rouge est un outil permettant d'évaluer le risque d'extinction de chaque espèce à une échelle géographique donnée. Elle est réalisée grâce à une méthodologie utilisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à l'échelle mondiale et déclinable à des échelles inférieures (nationale voire régionale). Différents critères indépendants sont utilisés pour produire le statut de menace (tendance d'évolution, effectifs, aire de répartition...).

La méthode prévoit d'utiliser prioritairement les données sur les dix dernières années. Bien que robuste et permettant de produire des résultats comparables entre les régions, elle peut donner pour certaines espèces une vision optimiste. En effet, une espèce dont les populations s'érodent progressivement mais « faiblement » (baisse de moins de 30 % sur 10 ans) n'apparaît pas comme menacée selon la méthodologie, alors qu'elle est en nette diminution. De même, une espèce peut être évaluée en « préoccupation mineure » après avoir très fortement diminué au cours des décennies passées, puis se stabiliser à des effectifs faibles.

Près de 8 millions de données d'observations ainsi que de nombreux rapports d'études et d'analyses ont été pris en compte pour produire cette évaluation traduisant l'état des populations en 2023. Elle est le fruit d'un travail collégial mobilisant les experts de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La méthodologie liste rouge conduit au classement des espèces dans une des catégories suivantes :

- **RE** : La catégorie *Disparue au niveau régional* s'applique à des espèces dont les populations ont disparu de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais subsistant ailleurs en France.
- Les trois catégories *En danger critique*, *En danger* et *Vulnérable* rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces trois niveaux de menace représentent le risque de disparition de l'espèce, gradué entre *relativement élevé (VU)*, *élevé (EN)* et *très élevé (CR)*.
- La catégorie *Quasi menacée (NT)* regroupe les espèces dont le processus d'évaluation montre que certains critères avoisinent les catégories menacées et qui pourraient intégrer la liste rouge régionale dans un futur proche si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.
- La catégorie *Préoccupation mineure (LC)* rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition.
- La catégorie *Données insuffisantes ou Insuffisamment documentées (DD)*, regroupe les espèces pour lesquelles les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer objectivement le statut de conservation de l'espèce.
- La catégorie *Non applicable* est divisée en deux sous-catégories :
 - **NAa** : espèces dont les populations sont introduites, non autochtones
 - **NAb** : espèces dont les populations sont erratiques ou d'apparition récente, non encore établies dans la région Auvergne-Rhône-Alpes



● En complément pour chaque espèce, une tendance a été évaluée sur la base de suivi chiffré, d'évolution de la répartition ou de dire d'expert. Elles figurent dans les tableaux de résultats et présentent les modalités suivantes :

- ↘ Diminution
- ↗ Augmentation
- = Stabilité
- ? Inconnue

Cette liste rouge est la première sur ces groupes d'espèces à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par conséquent, les statuts ne doivent en aucun cas être comparés avec ceux des anciennes régions administratives, l'échelle d'évaluation étant différente.

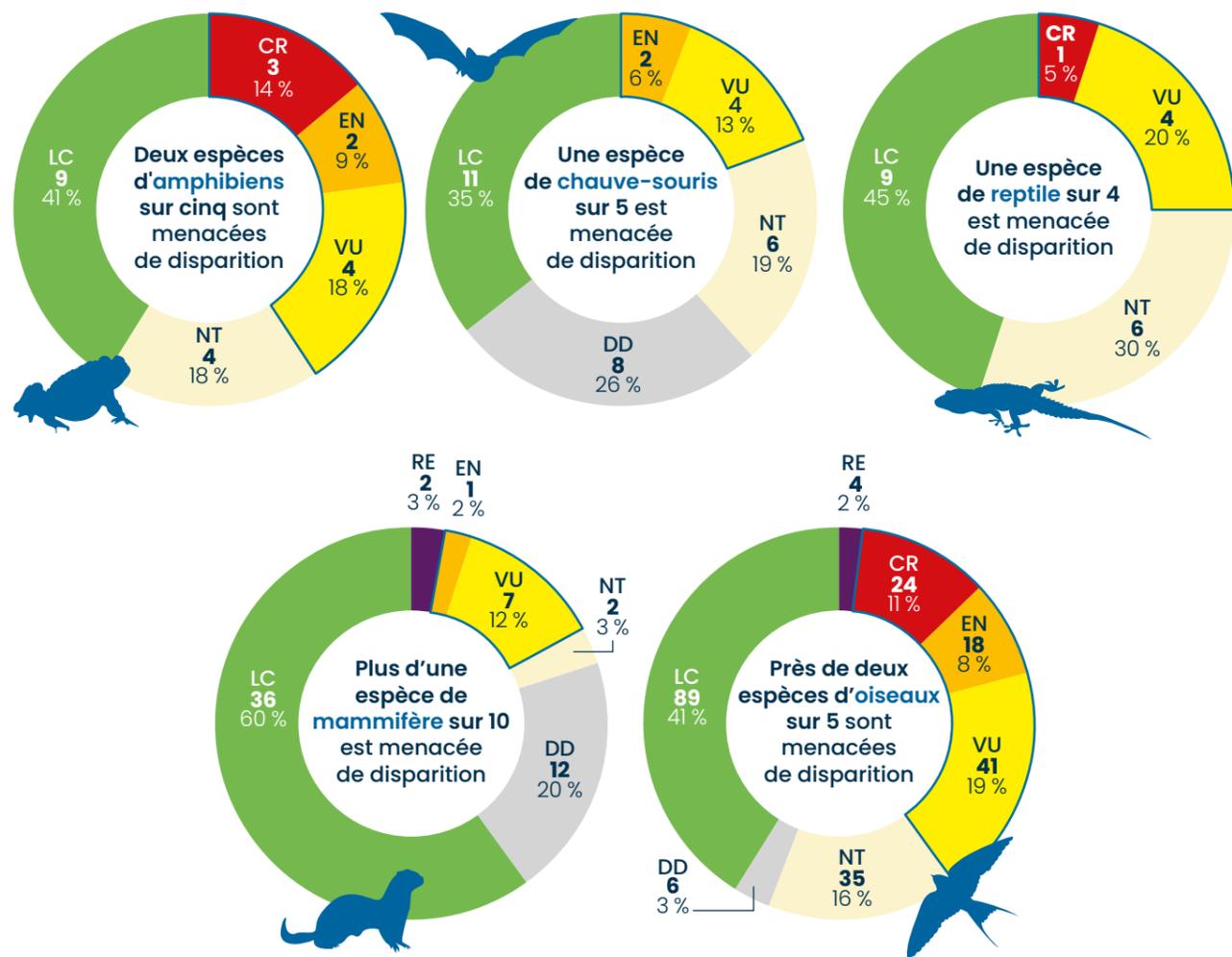
Résultats synthétiques.

— Par groupes d'espèces

350 espèces du territoire ont été analysées. Pour les oiseaux, le travail s'est concentré sur les populations nicheuses en raison des limites de la méthode liste rouge pour produire des évaluations à cette échelle sur des populations migratrices ou hivernantes.

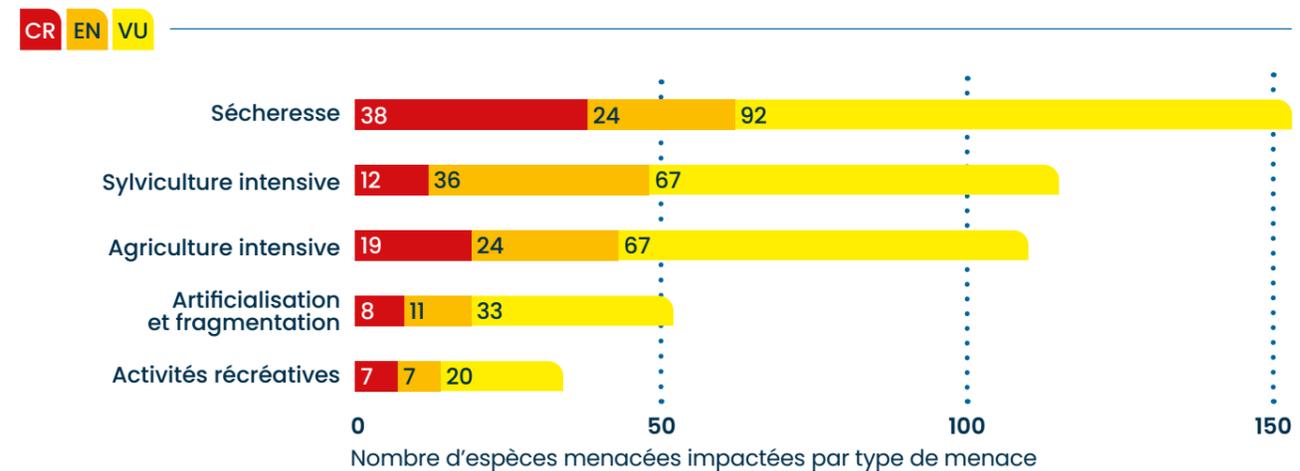
En synthèse :

- 30 % des espèces sont menacées (contre 27 % à l'échelle nationale pour les mêmes groupes taxonomiques)
- Les amphibiens sont les vertébrés les plus menacés
- Les mammifères sont les vertébrés les moins connus (1 espèce sur 4 pour les chauves-souris, 1 sur 5 pour les autres mammifères)
- 4 oiseaux nicheurs et 2 mammifères terrestres ont disparu au cours des dernières décennies



— Par menaces

Un travail complémentaire a été finalisé en 2024¹ pour analyser les pressions exercées sur les habitats des espèces avec un statut de conservation précaire. Le graphique ci-dessous illustre les résultats des pressions les plus fortes sur les vertébrés (en nombre d'espèces concernées par pression). Sécheresses, sylviculture et agriculture intensives, urbanisation et loisirs semblent être les pressions les plus impactantes sur ces espèces menacées.



¹ BULLIFFON, F. RIOLS, R. VERICEL, E. VINCENT, S. 2024. Étude d'association des espèces menacées à des types de milieux et des pressions.

Les sécheresses à répétition causées par les changements climatiques impactent notamment les milieux humides (mare, cours d'eau...), les rendant non-fonctionnels pour la reproduction ou l'alimentation. Notons qu'une grande part des vertébrés menacés est inféodée aux zones humides.

Certaines modalités d'exploitation forestière réduisent l'âge moyen des peuplements, standardisent les essences et éliminent les arbres à cavités, ce qui a pour conséquences également de réduire des sites favorables à la reproduction et à l'alimentation de nombreuses espèces.

Les impacts de l'agriculture intensive sur les milieux ouverts sont comparables à ceux précédemment cités avec en plus l'usage de produits phytosanitaires qui contaminent les sols et la chaîne alimentaire.

L'urbanisation (résidentielle et commerciale) détruit régulièrement des milieux naturels en artificialisant les sols. Seules les espèces les plus ubiquistes arrivent à se maintenir dans ces milieux.

Enfin, les activités récréatives impactent la plupart des milieux en entraînant régulièrement des dérangements voire des aménagements. Ces pressions peuvent générer un décanonnement des espèces vers d'autres milieux moins favorables. Ainsi, des échecs dans la reproduction voire de la mortalité (notamment sur les sites d'hivernage) peuvent être observés sur les espèces concernées.



Tétras lyres © Alain Gagne

Les milieux

ouverts.

Cette catégorie comprend **une grande diversité de milieux**, agricoles ou naturels à travers la région Auvergne-Rhône-Alpes, des plaines agricoles, où les céréales dominent, aux secteurs plus extensifs dont les paysages sont façonnés par l'élevage. Sont également pris en compte ici les landes et autres milieux ouverts.

Chacun de ces milieux accueille **un cortège spécifique d'espèces**.

Les paysages façonnés par une agriculture extensive tendent à diminuer au profit d'autres types de milieux. Les cortèges typiques des milieux agricoles sont **en forte diminution** avec **la disparition de certaines espèces**.

● Parmi les espèces caractéristiques, on trouve l'alouette des champs, le bruant ortolan, le busard cendré, la chevêche d'Athéna, le pipit des arbres, le tarier des près, la vipère aspic, le petit rhinolophe, le petit murin, la belette d'Europe, le lièvre d'Europe...

Alouette des champs



Elle niche au sol dans une grande diversité de milieux ouverts à toutes altitudes. Largement distribuée et abondante, elle a vu ses effectifs s'effondrer avec l'intensification des pratiques agricoles. Destruction des nichées et raréfaction des ressources alimentaires (invertébrés et diverses graines) sont les menaces principales. Actuellement, seules les populations d'altitude semblent se maintenir.

© Jean Bisetti

Busard cendré



Il niche au sol dans les cultures de céréales, prairies et landes. L'espèce régresse rapidement en faisant face à deux menaces : la destruction de ses nichées lors des fauches ou moissons et la baisse de ses ressources alimentaires (rongeurs, invertébrés...). L'espèce se maintient presque uniquement grâce aux actions de sauvetage des nichées dans les cultures, assurées en grande partie par des bénévoles.

© Bertrand Tranchand

Vipère aspic



Elle occupe de nombreux biotopes, en plaine ou en altitude. Elle affectionne surtout les lisières forestières et le milieu bocager où elle trouve les abris et les milieux ouverts nécessaires à la chasse et à sa thermorégulation. Ses principales menaces sont liées à l'artificialisation des sols, la perte en connectivité des milieux et la destruction directe. Calme et discrète, les morsures sont rares et toujours le résultat d'un comportement défensif.

© Alexandre Roux



Plaine de Marsanne © Julien Girard-Claudon

Menaces

● Les principales menaces sont liées à l'intensification des pratiques agricoles (mécanisation, arrachage des haies, usage de phytosanitaires, banalisation et simplification des paysages...). Inversement, l'abandon des pratiques agricoles (déprise) conduit localement à la régression d'habitats favorables à des espèces spécialisées.

Actions

● La réduction de l'usage des produits phytosanitaires à risque, la plantation de haies ainsi que les pratiques agroécologiques constituent des pratiques vertueuses. Seule une politique publique déterminée en faveur de l'agro-écologie et des revenus agricoles adéquats seront efficaces.

Milan royal



Présent en plaine et moyenne montagne, il niche sur les grands arbres des haies et petits boisements des paysages bocagers. Suite à une forte diminution au 20^{ème} siècle, sa protection réglementaire et la mise en place d'actions conservatoires ont permis de stabiliser puis de voir augmenter les populations. Le statut de conservation de l'espèce s'est amélioré mais des menaces demeurent (empoisonnement, éoliennes mal positionnées).

© Romain Riols

Traquet oreillard



Cette espèce méditerranéenne affectionne les milieux secs et ouverts à végétation rase. Encore présente dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (dans la Drôme et en Ardèche) au début des années 2000, elle a aujourd'hui complètement disparue. Cette disparition est probablement la conséquence de la diminution de ses habitats naturels, notamment la fermeture des milieux suite à la déprise agricole.

© Vincent Palomarès

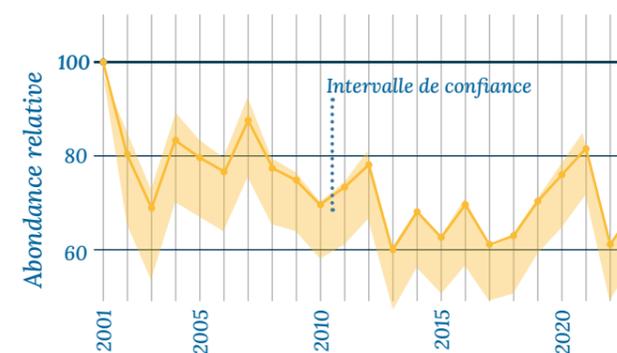
Petit rhinolophe



Le petit rhinolophe était une espèce commune qui a vu ses populations s'effondrer avant de se stabiliser puis réaugmenter faiblement. La disponibilité de ses gîtes est menacée par la rénovation ou la conversion des bâtiments qu'il utilise. Cette espèce reste particulièrement impactée par la pollution lumineuse et l'arrachage des haies, créant d'importantes ruptures dans les milieux ouverts et agricoles où elle chasse.

© Yoann Peyrard

Évolution de l'abondance des oiseaux spécialistes des milieux agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes



Sur la période, les espèces spécialistes des milieux agricoles ont décliné de 14 % (intervalle de confiance : -22,4 % ; -4,7 %).

Source : données STOC analysées par le Muséum national d'Histoire naturelle



Les milieux

humides.



Martin-pêcheur



Il occupe les linéaires des berges des cours d'eau et plans d'eau. Nichant dans un terrier creusé dans une berge abrupte de terre meuble, il se nourrit exclusivement de poissons et recherche donc des eaux propres, calmes, peu profondes et poissonneuses, bordées d'arbres servant de postes d'affût. Les aménagements des berges et les pollutions diffuses sont les principales menaces qui pèsent sur ses populations.

© Jean-Philippe Guerin

Les milieux humides sont largement présents dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il s'agisse des fleuves et des rivières, des marais, des tourbières, des prairies inondables ou encore des étangs. Ces écosystèmes, aussi riches que variés, se caractérisent par une alternance entre périodes de hautes et basses eaux créant des conditions uniques pour la biodiversité.

En forte régression, ces milieux abritent une végétation spécifique adaptée et une faune fragile.

On peut y rencontrer par exemple les rousserolles effarvate et turdoïde ainsi que le blongios nain dans les roselières, le balbuzard pêcheur ou la sterne naine dans les grands plans d'eau et fleuves, le crapaud calamite s'il trouve des flaques pour pondre ses œufs...

Rainette verte¹ et Rainette méridionale²



La rainette verte est en régression et est menacée par la dégradation de ses habitats et leur perte en connectivité. La rainette méridionale est en expansion lente vers le nord. Cependant, bien qu'avantagée par le dérèglement climatique et l'augmentation des températures, elle sera probablement confrontée aux mêmes freins que la rainette verte. La dégradation de ses habitats pourrait en effet limiter son expansion.

VU 1
LC 2

© Rémi Fonters

Petit gravelot



Migrateur, nichant sur les îlots de graviers des rivières vives, le petit gravelot est un pionnier capable de s'installer aussi dans les carrières de sédiment en exploitation. L'aménagement des rivières a drastiquement réduit les crues morphogènes nécessaires au maintien de l'habitat de l'espèce. La principale menace actuelle est le dérangement humain en période de nidification.

© Jean Bisetti



Réserve naturelle nationale du Val d'Allier © François Guélin

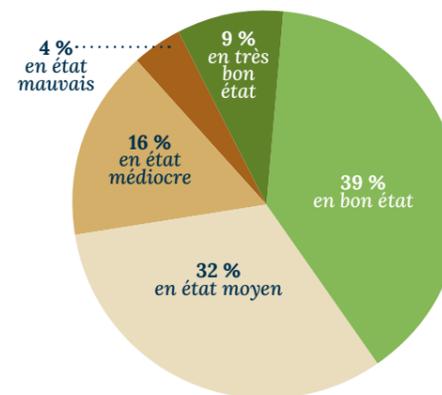
Menaces

Bien qu'étant réglementairement protégées, les zones humides subissent des pressions importantes : aménagements du territoire, grands travaux, rationalisation agricole... À cela s'ajoutent les effets du changement climatique à travers les modifications profondes des régimes hydriques.

Actions

La restauration voire la création de zones humides est prioritaire, en cohérence avec les milieux naturels déjà présents. L'acquisition et la labellisation (Ramsar notamment) sont des leviers de protection identifiés dans le plan national milieux humides.

État écologique des cours d'eau (données 2022)



Les cours d'eau de la région Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs biologiques et physico-chimiques. Plus d'informations sur : eaufrance.fr/la-qualite-des-rivieres

© Alain Godé

Putois d'Europe



Cette espèce de mustélide est inféodée aux zones humides et ses milieux annexes, notamment forestiers. Néanmoins, la perte d'habitat liée à la disparition des zones humides menacées par le changement climatique et aux aménagements nuit à la structuration de populations et leurs interconnexions. Espèce proche, le vison d'Europe a quant à lui disparu au début du 20^{ème} siècle dans notre région.

VU

Cistude d'Europe



Petite tortue d'eau douce, elle était autrefois présente dans la plupart des étangs et des milieux humides de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a par conséquent très fortement régressé suite à l'introduction dans nos milieux humides des tortues palustres américaines, arrivées en France pour l'agrément, ainsi qu'à la perte en fonctionnalité des milieux humides par leur pollution ou leur assèchement, constituent ses principales menaces.

© Alexandre Roux

Loutre d'Europe



Autrefois proche de la disparition notamment en raison de l'économie liée à sa fourrure, cette espèce est progressivement revenue sur les rivières, à la faveur d'un plan national d'actions. Une vigilance particulière est à porter sur la conservation des milieux rivulaires pour permettre le maintien de ses populations ainsi que sur les routes, puisqu'il est en effet estimé qu'environ 110 loutres* sont écrasées annuellement dans la région.

LC

© Manon Batista

* intervalle de confiance de l'estimation : [50-230]. BÉNARD A., in prep



Les milieux

forestiers.



Les forêts de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont très diversifiées selon les influences climatiques locales : des hêtraies-sapinières de montagne aux oliveraies méditerranéennes en passant par les forêts alluviales ou les chênaies des plaines. Chacune de ces forêts présente un cortège spécifique d'espèces.

Sous l'effet de différentes pressions humaines, mais aussi du changement climatique, des espèces autrefois communes sont devenues rares ou localisées alors que d'autres ont parfois pu reconquérir les forêts de la région.

Pic noir



Pas exclusivement inféodé aux grands massifs forestiers, il occupe une grande diversité de paysages boisés, des boisements et bocages des plaines et collines aux pessières et pinèdes d'altitude. Non menacé, le pic noir demeure une espèce architecte dont la présence favorise celle d'autres espèces, comme le murin de Bechstein ou la chouette de Tengmalm qui utilisent ses nombreuses loges.

© Jean Bisetti

LC
→

Épervier d'Europe



Ce rapace niche de préférence en lisière des boisements suffisamment grands (10 ha), mais peut aussi s'établir dans des milieux boisés plus modestes, y compris en milieu agricole, péri-urbain ou urbain, dès lors que sa nourriture, composée exclusivement de passereaux, est suffisamment abondante. L'espèce montre une régression probablement corrélée à celle de ses proies.

© Olivier Daeye

VU
→

Couleuvre d'Esculape



Grande couleuvre arboricole largement distribuée sur le territoire, elle se nourrit autant d'oiseaux que de petits mammifères. Elle ne dédaigne pas s'approcher des habitations rurales dans lesquelles elle peut trouver refuge en hiver. Les populations se portent encore relativement bien dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, bien que la fragmentation de ses habitats reste une menace pour son maintien sur le long terme.

© Alexandre Roux

LC
=



Sous-bois © Stéphane Vincent

Menaces

● L'intensification des pratiques forestières (coupes rases, exploitation d'arbres de diamètre trop faible, plantations d'arbres exotiques, etc.) et le réchauffement climatique (mortalité des arbres, disparition des capacités d'accueil, etc.) détruisent directement l'habitat forestier utilisé par les espèces.

Actions

● La définition d'une trame de vieux bois, le respect des périodes et méthodes d'intervention et la généralisation d'une sylviculture à couvert continu sont favorables à la biodiversité. La stratégie aires protégées, le PNA vieux bois ainsi que les démarches Frene et « forestiers engagés pour la biodiversité » concourent à ces objectifs.

● En fonction de ces secteurs, les espèces de ces cortèges sont notamment la cigogne noire, le grand tétras, l'aigle botté, les pics cendré et tridactyle, le lynx boréal, la grande noctule, le murin de Bechstein, le sonneur à ventre jaune, le lézard des souches, etc.

Noctules

N. Commune¹, N. de Leisler², Grande noctule³



Les noctules ont besoin d'un important réseau de gîtes arboricoles. S'agissant d'espèces de grande taille, l'intensification sylvicole leur est très défavorable, laissant peu d'arbres matures et sénescents dont elles ont besoin. Migratrices, elles sont particulièrement sensibles au développement des parcs éoliens. Agissant comme répulsif ou à l'origine de collisions, ils sont une menace majeure pour leur maintien.

© Yoann Peyrard

VU
→
LC
→
VU
?

Sonneur à ventre jaune

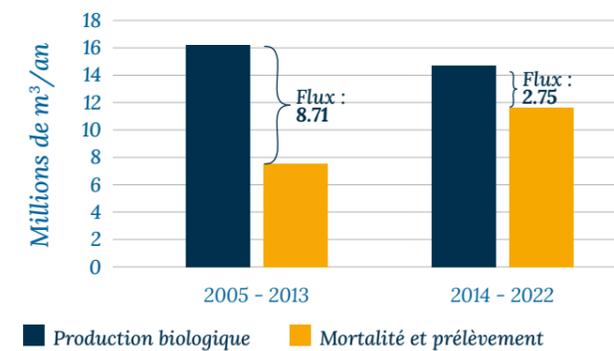


Espèce faisant l'objet d'un plan national d'actions, le sonneur à ventre jaune est un amphibien lié aux forêts matures et aux milieux humides temporaires. Il trouve dans ces milieux les espaces pionniers qu'il affectionne. S'il peut être localement abondant, ses populations régressent partout où les habitats se fragmentent et où les milieux humides perdent en fonctionnalité. Les sécheresses répétitives menacent la survie des populations.

© Rémi Fonters

VU
→

Évolution des flux de bois en Auvergne-Rhône-Alpes



Entre les deux périodes, la production de bois diminue alors que la mortalité et l'exploitation forestière augmentent, ce qui traduit notamment la pression sur ces milieux.

Source : Observatoire des forêts françaises (foret.ign.fr)

© Jean-Paul Chamut

EN
=

Lynx boréal



Mammifère terrestre le plus menacé d'Auvergne-Rhône-Alpes, ses populations sont essentiellement cantonnées au Bugey avec une colonisation encore timide sur le massif alpin. Bien que le lynx utilise de vastes territoires, il convient de rester vigilant à la fragmentation de ses habitats forestiers, mais aussi au braconnage. Ces menaces sont identifiées dans le plan national d'actions dont il fait l'objet.



Les milieux

de montagne.



Oreillard montagnard, Sérotine de Nilsson, Vespertilion bicolore



Chassant dans les pâturages et forêts d'altitude, ces trois espèces sont très peu mentionnées dans les bases de données régionales. Leur répartition précise, leur statut de reproduction ainsi que leur dynamique sont par conséquent difficiles à évaluer. Le réchauffement climatique aura certainement un impact important sur ces espèces montagnardes dans les décennies à venir.

DD ?

© Yoann Peyrard

Pipit farlouse



Spécialiste des milieux herbacés ou arbustifs bas frais de moyenne montagne (900 et 1500 m), le pipit farlouse niche dans les pâtures extensives et les landes à callunes du Massif central et dans certaines tourbières des Alpes et du Jura. L'espèce régresse rapidement du fait de l'évolution des pratiques agricoles (déprise et intensification) mais aussi du fait des effets induits du changement climatique sur les habitats occupés.

VU

© Alain Gagne

Lézard vivipare



Présent jusqu'au cercle polaire arctique, le lézard vivipare affectionne les tourbières et les milieux frais et humides tant qu'il y trouve du couvert. En France, la principale menace pesant sur l'espèce, en plus de la fragmentation et de la destruction de ses habitats, est liée aux dérèglements climatiques entraînant une augmentation des températures. Les populations d'altitude sont les plus protégées de cette menace.

NT

© Emmanuel Véricel

Les milieux montagnards sont représentés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes par les contreforts ouest des Alpes du Nord, une bonne partie du Massif central et par la pointe sud du Massif du Jura. Ils sont aussi divers que variés : aux lacs de montagne et aux milieux rupestres viennent s'ajouter les forêts de résineux résistants aux rigueurs du climat et les milieux ouverts de l'étage nival où aucun arbre ne pousse.



Oisans © Clarisse Novel

Menaces

L'intensification des loisirs de montagne (dérangement de la faune, érosion des sols et installation de nouvelles infrastructures) et le dérèglement climatique (fontes des glaciers, érosion des milieux et réduction de la saison hivernale) sont les principales menaces pesant sur les écosystèmes de la montagne.

Actions

L'adaptation aux contextes locaux ainsi que l'encadrement des pratiques sportives et de loisirs sont primordiales pour le maintien de zones de quiétude pour la faune. La communication et la conciliation entre tous les acteurs de la montagne sont nécessaires pour un partage intelligent de l'espace.

Les espèces fréquentant ces milieux sont adaptées au climat et ont mis en place différentes stratégies pour survivre (léthargie, mimétisme, migration...). L'impact du changement climatique est particulièrement important en montagne.

Galliformes de montagne, chouettes chevêchette et de Tengmalm, niverolle alpine, sérotine de Nilsson ou encore campagnol des neiges et musaraigne alpine sont autant d'espèces caractéristiques de ces milieux.

Triton alpestre¹ et Grenouille rousse²



La grenouille rousse et le triton alpestre sont deux espèces largement répandues en France. Elles font également partie des amphibiens les plus montagnards de nos départements et peuvent être trouvées jusqu'à plus de 2900 m pour la grenouille rousse, et 2500 m d'altitude pour le triton alpestre. L'empoisonnement des zones humides de montagne est fortement préjudiciable au maintien des populations d'altitude.

© Rémi Fontiers

LC ? NT

Lagopède alpin



Le lagopède est strictement inféodé aux milieux rocheux et aux pelouses d'altitude des Alpes. Comme d'autres montagnards stricts, il régresse face aux changements climatiques. Les habitats de haute montagne lui seront toujours plus inhospitaliers dans les décennies à venir. À cette menace à moyen terme s'ajoutent d'autres pressions : augmentation de la fréquentation humaine, aménagements divers et chasse.

© Sylvain Chapuis

VU

Lièvre variable



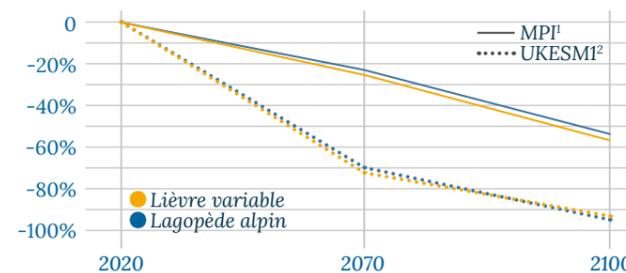
Cette espèce est présente uniquement à haute altitude, dans les milieux ouverts et les pierriers du massif alpin. Elle est menacée par le réchauffement climatique, avec la montée en altitude des zones enneigées réduisant son aire de présence. En outre, le développement des activités récréatives telles que les sports d'hiver, mais aussi certaines pratiques sportives estivales, génèrent du dérangement.

© Alain Gagne

VU

Évolution des habitats favorables pour deux espèces

Pour le programme « Espèces arctico-alpines 2020-2022 », une étude a modélisé l'évolution des habitats favorables de différentes espèces. Ce graphique représente les résultats les plus optimistes et pessimistes, obtenus à partir du scénario SSP5-RCP8.5 du GIEC et de deux modèles climatiques.



¹MPI Max-Planck-Institut, ²UKESM1 UK Earth System Model version 1.

Source : Maya Guéguen, Wilfried Thuiller, Jérôme Mansons. Modélisation des habitats favorables au lagopède alpin (Lagopus muta) et au lièvre variable (Lepus timidus) dans les Alpes françaises. Parc national du Mercantour. 2022.



Les milieux

bâtis.



Martinet noir



Nichant originellement dans les milieux rupestres, le martinet noir a délaissé les falaises et s'est adapté aux infrastructures humaines, en ville comme à la campagne. Bien que strictement protégé, il est menacé par les travaux de rénovation qui peuvent condamner les anfractuosités qu'il occupe pour nicher. La pérennité de ses populations reposera sur la prise en compte des enjeux de biodiversité sur les bâtiments.

© Jean Bisetti

Les bâtiments des villes et villages constituent des **habitats de substitution** pour de nombreuses espèces à l'origine **rupestres** ou **cavernicoles**. Parois verticales, anfractuosités, caves et combles sont autant de **sites utilisables** par la faune. Parcs et jardins peuvent accueillir des espèces des **milieux ouverts ou boisés**.

Même le cœur des plus grandes villes accueille la faune sauvage !

Bien que des municipalités soient attentives à la **gestion des espaces verts**, de nombreuses espèces ont de plus en plus de difficultés à subsister en ville car elles sont soumises à de **nombreuses pressions**.

● **Martinet, hirondelle et hérisson font partie des espèces les plus faciles à observer mais de nombreuses autres peuvent être rencontrées : chouettes hulotte et effraie, rougequeue noir et à front blanc, loir gris, lézard des murailles, moineaux friquet et domestique...**

Pipistrelles

P. Commune¹, P. de Kuhl²



L'opportunité des pipistrelles a longtemps été un atout leur permettant d'utiliser les moindres anfractuosités de nos bâtis. Cependant, la rénovation des bâtiments, nécessaire pour la transition énergétique, supprime ces micro-habitats, voire détruit directement les individus faute de diagnostic de leur présence. De plus, les bâtis modernes sont moins poreux pour la faune, impactant d'autant plus leur présence en milieux urbains.

© Sylvain Chapuis

NT
↓
LC
=

Effraie des clochers



L'effraie est la plus nocturne des rapaces nocturnes. Plutôt rurale, elle peut nicher dans les clochers d'église, dans les bâtiments agricoles et dans tout type de bâtiments anciens. Longtemps persécutée, elle poursuit sa régression pour diverses raisons. La disparition des sites de nidification (rénovation et transformation des bâtiments, grillage dans les clochers...) et la mortalité routière sont les principales menaces actuelles.

© Loup Nodilly



Lyon © LPO AuRA

Menaces

● Avec la **rénovation** des bâtiments et les **nouvelles constructions**, le nombre de gîtes disponibles diminue. Réalisés à la mauvaise période, les travaux peuvent conduire à la **destruction d'animaux**. Au sein des parcs et jardins, l'utilisation de **produits phytosanitaires** empoisonne voire détruit la faune.

Actions

● La réalisation de **diagnostic** sur la faune **avant les travaux** permet d'identifier les enjeux et ainsi réduire voire éviter leur impact. La prise en compte en amont **des enjeux liés à la faune** dès la phase projet de construction de nouveaux bâtiments ou de travaux de rénovation énergétique est indispensable.

© Rémi Fontiers

Hérisson d'Europe



Présent dans les parcs et jardins des milieux bâtis, il est impacté par leur discontinuité et par les projets d'aménagement qui détruisent à la fois son habitat et ses parcours de déplacements. En effet, les écrasements routiers restent l'une des causes majeures de mortalité, aussi bien en milieu urbain que plus sauvage. Les effectifs restent importants mais semblent en fort déclin actuellement.

© Nicolas Lorenzini

LC
↓

Tarente de Maurétanie

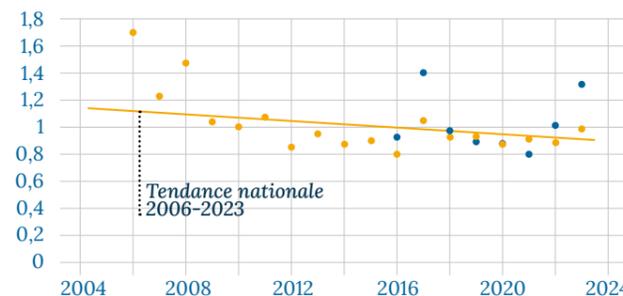


Seule représentante des « geckos » de la région, elle est une nouvelle venue au sein de l'herpétofaune. Affectionnant les climats méditerranéens, l'espèce a étendu son aire de répartition vers le nord en utilisant le réseau ferroviaire et routier, en passagère clandestine sur les trains et les véhicules. Actuellement, l'espèce se rencontre principalement en milieu urbain où elle trouve les conditions nécessaires à sa survie hivernale.

© Rémi Fontiers

Évolution de l'abondance relative de la pipistrelle commune

Seul le territoire de l'ex-Rhône-Alpes dispose d'une couverture suffisante pour produire des analyses. À l'échelle nationale, sur la période 2006-2023, les populations de pipistrelles communes ont diminué de 23,6 % (intervalle de confiance : -30,3 % ; -16,2 %).



● Données France ● Données Rhône-Alpes

Source : données Vigie-Chiro analysées par le Muséum national d'Histoire naturelle et Arthur Vernet.

Alyte accoucheur



À l'origine lié aux milieux pionniers, aux berges sableuses des grands cours d'eau et aux paysages bocagers de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'alyte accoucheur parvient étonnamment à se maintenir dans toute la région à basse altitude, y compris dans les paysages périurbains des grandes agglomérations, pour peu qu'il y trouve des ruisseaux et mares en nombre et en qualité suffisante afin d'y accomplir son cycle de vie.

© Sylvain Chapuis

LC
=



Les milieux

rupestres et grottes.



Ces milieux incluent les **falaises**, indépendamment de leur taille, et les **milieux souterrains**. Ils sont notablement présents en **zones karstiques** (Vercors, gorges de l'Ardèche, Bugey...), mais on les rencontre également dans d'autres types de **substrat** (métamorphique, volcanique...), notamment dans le Massif central.

Les espèces fréquentent ces milieux tout au long de leur **cycle biologique** ou seulement à certains moments. Elles y trouvent de la tranquillité et une bonne protection vis-à-vis de leurs prédateurs.

● En falaise, on peut observer des rapaces mais également d'autres espèces plus discrètes : monticole bleu, hirondelle de rochers, tichodrome échelette, lézards, molosse de Cestoni, vespère de Savi... Les grottes sont recherchées plus spécifiquement par les chauves-souris.

Aigle de Bonelli



Seuls quatre couples nichent actuellement dans les parois rocheuses du sud de l'Ardèche, mais la région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait potentiellement en accueillir le double. Bien que le plan national d'actions ait permis d'améliorer la situation de l'espèce, les effectifs demeurent très faibles et les menaces persistent (électrocutions, percussions avec les câbles électriques...).

© Vincent Palomarès

CR

Grand-duc d'Europe



Grand prédateur opportuniste, connu pour être essentiellement rupestre, le grand-duc est capable de nicher dans une grande diversité de milieux. Il peut être présent dans des paysages transformés et y consommer une diversité de proies surprenante. Cette étonnante plasticité lui a permis de recoloniser une large partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis sa protection réglementaire et la fin des persécutions.

© Bernard Frachet

LC

Vautour fauve



Actuellement, la totalité des nicheurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes se concentre sur deux colonies rupestres en Drôme et une très récemment installée en Ardèche. L'effectif nicheur a progressé ces dernières années, mais demeure fragile. Espèce pouvant faire l'objet de nombreuses polémiques, la cohabitation avec les activités d'élevage est en enjeu prioritaire ciblé dans un plan national d'actions dédié.

© François Novel

VU



Vercors © Ollivier Daeye

Menaces

● Les milieux rupestres et les grottes, pourtant bien préservés, subissent une fréquentation accrue liée aux loisirs outdoor, causant des dérangements majeurs pour la faune. De plus, le changement climatique menace d'altérer les températures propices à certaines espèces, impactant leur survie.

Actions

● Intégrer la biodiversité dans les pratiques sportives est essentiel pour concilier usages et conservation. Cela passe par l'information, des fermetures temporaires voire définitives de certains sites ou des interdictions de survol, si nécessaire grâce à des outils réglementaires.

Minioptère de Schreibers



Espèce exclusivement cavernicole, le minioptère de Schreibers fréquente les massifs karstiques de la région (Bugey, Ardèche, Drôme). En revanche, seules deux colonies de reproduction sont connues, avec des effectifs en diminution. La concentration de la population en un faible nombre de gîtes la rend très vulnérable à tout dérangement, comme la fréquentation croissante des milieux souterrains par exemple.

© Yoann Peyrard

EN

Rhinolophe euryale



Il est le plus rare des trois rhinolophes présents dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Occupant les régions du bassin méditerranéen, deux secteurs abritent l'espèce en Auvergne-Rhône-Alpes : le sud de l'Ardèche et le Bugey. Sa faible répartition le rend sensible au dérangement de ses gîtes, notamment souterrains. S'agissant d'une chauve-souris très discrète, la dynamique de sa population est encore incertaine.

© Yoann Peyrard

NT

Bouquetin des Alpes

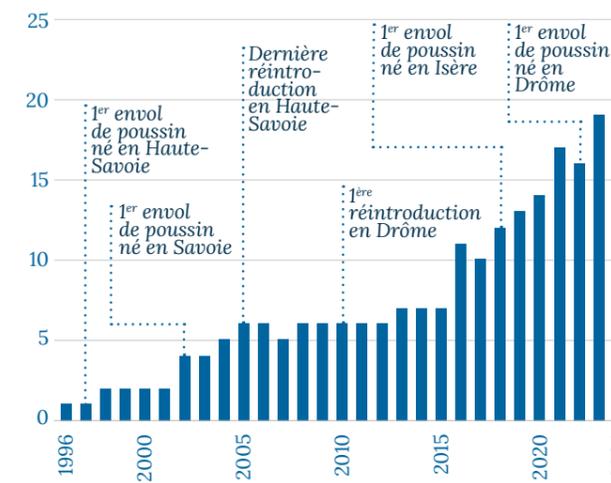


Ongulé caractéristique des milieux rupestres, le bouquetin des Alpes est en augmentation ces dix dernières années en France alors qu'il avait frôlé la disparition au 19^{ème} siècle. Néanmoins, les populations de certains massifs semblent menacées, comme en Chartreuse avec moins de 50 individus où la diversité génétique est à surveiller, ou encore dans le Bargy où la population est régulée drastiquement ces dernières années pour cause sanitaire.

© Ollivier Daeye

LC

Évolution du nombre de couples matures de gypaètes barbus en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Asters CEN Haute-Savoie



DISPARUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE (RE)

- Ours brun · *Ursus arctos*
- Vison d'Europe · *Mustela lutreola*

EN DANGER (EN)

- Lynx boréal · *Lynx lynx*

VULNÉRABLE (VU)

- Campagnol amphibie · *Arvicola sapidus*
- Crossope aquatique · *Neomys fodiens*
- Crossope de Miller · *Neomys milleri*
- Lièvre variable · *Lepus timidus*
- Loup gris · *Canis lupus*
- Putois d'Europe · *Mustela putorius*
- Rat des moissons · *Micromys minutus*

QUASI MENACÉE (NT)

- Lapin de garenne · *Oryctolagus cuniculus*
- Musaraigne alpine · *Sorex alpinus*

DONNÉES INSUFFISANTES (DD)

- Campagnol de Fatio · *Microtus multiplex*
- Campagnol des Pyrénées · *Microtus pyrenaicus*
- Campagnol provençal · *Microtus duodecimcostatus*
- Campagnol souterrain · *Microtus subterraneus*
- Chamois de la Chartreuse · *Rupicapra rupicapra cartusiana*
- Crocidure des jardins · *Crocidura suaveolens*
- Crocidure leucode · *Crocidura leucodon*
- Mulot alpestre · *Apodemus alpicola*
- Musaraigne du Valais · *Sorex antinorii*
- Pachyure étrusque · *Suncus etruscus*
- Souris d'Afrique du Nord (à queue courte) · *Mus spretus*
- Taupe d'aquitaine · *Talpa aquitania*

PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)

- Belette d'Europe · *Mustela nivalis*
- Blaireau européen · *Meles meles*
- Bouquetin des Alpes · *Capra ibex*
- Campagnol agreste · *Microtus agrestis*
- Campagnol des champs · *Microtus arvalis*
- Campagnol des neiges · *Chionomys nivalis*
- Campagnol fouisseur · *Arvicola amphibius*
- Campagnol roussâtre · *Clethrionomys glareolus*
- Castor d'Eurasie · *Castor fiber*
- Cerf élaphe · *Cervus elaphus*
- Chamois · *Rupicapra rupicapra*
- Chat forestier · *Felis silvestris*
- Chevreuil européen · *Capreolus capreolus*
- Crocidure musette · *Crocidura russula*
- Écureuil roux · *Sciurus vulgaris*
- Fouine · *Martes foina*
- Genette commune · *Genetta genetta*
- Hérisson d'Europe · *Erinaceus europaeus*
- Hermine · *Mustela erminea*
- Lérot · *Eliomys quercinus*
- Lièvre d'Europe · *Lepus europaeus*
- Loir gris · *Glis glis*
- Loutre d'Europe · *Lutra lutra*
- Marmotte des Alpes · *Marmota marmota*
- Martre des pins · *Martes martes*
- Mulot à collier · *Apodemus flavicollis*
- Mulot sylvestre · *Apodemus sylvaticus*
- Musaraigne carrelet · *Sorex araneus*
- Musaraigne couronnée · *Sorex coronatus*
- Musaraigne pygmée · *Sorex minutus*
- Muscardin · *Muscardinus avellanarius*
- Rat noir · *Rattus rattus*
- Renard roux · *Vulpes vulpes*
- Sanglier · *Sus scrofa*
- Souris grise · *Mus musculus domesticus*
- Taupe d'Europe · *Talpa europaea*

NON APPLICABLE (NAa, NAb*)

- Cerf sika (NAa) · *Cervus nippon*
- Chacal doré (NAb) · *Canis aureus*
- Chien viverrin (NAa) · *Nyctereutes procyonoides*
- Daim européen (NAa) · *Dama dama*
- Mouflon de Corse (NAa) · *Ovis gmelinii musimon*
- Ragondin (NAa) · *Myocastor coypus*
- Rat musqué (NAa) · *Ondatra zibethicus*
- Rat surmulot (NAa) · *Rattus norvegicus*
- Raton laveur (NAa) · *Procyon lotor*
- Tamias de Sibérie (NAa) · *Tamias sibiricus*
- Vison d'Amérique (NAa) · *Mustela vison*

*NAa : espèce exogène,
NAb : espèce erratique ou
d'apparition récente

Les chauves-souris



Les oiseaux



EN DANGER (EN)

- Minioptère de Schreibers · *Miniopterus schreibersii*
- Murin de Capaccini · *Myotis capaccinii*

QUASI MENACÉE (NT)

- Grand rhinolophe · *Rhinolophus ferrumequinum*
- Molosse de Cestoni · *Tadarida teniotis*
- Murin à oreilles échancrées · *Myotis emarginatus*
- Pipistrelle commune · *Pipistrellus pipistrellus*
- Rhinolophe euryale · *Rhinolophus euryale*
- Sérotine commune · *Eptesicus serotinus*

PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)

- Barbastelle d'Europe · *Barbastella barbastellus*
- Grand murin · *Myotis myotis*
- Murin à moustaches · *Myotis mystacinus*
- Murin de Daubenton · *Myotis daubentonii*
- Noctule de Leisler · *Nyctalus leisleri*
- Oreillard gris · *Plecotus austriacus*
- Oreillard roux · *Plecotus auritus*
- Petit rhinolophe · *Rhinolophus hipposideros*
- Pipistrelle de Kuhl · *Pipistrellus kuhlii*
- Pipistrelle pygmée · *Pipistrellus pygmaeus*
- Vespère de Savi · *Hypsugo savii*

DONNÉES INSUFFISANTES (DD)

- Murin cryptique · *Myotis crypticus*
- Murin d'Alcathoe · *Myotis alcathoe*
- Murin de Brandt · *Myotis brandtii*
- Murin de Natterer · *Myotis nattereri*
- Oreillard montagnard · *Plecotus macrobullaris*
- Pipistrelle de Nathusius · *Pipistrellus nathusii*
- Sérotine de Nilsson · *Eptesicus nilssonii*
- Vespertilion bicolore · *Vespertilio murinus*

VULNÉRABLE (VU)

- Grande noctule · *Nyctalus lasiopterus*
- Murin de Bechstein · *Myotis bechsteini*
- Noctule commune · *Nyctalus noctula*
- Petit murin · *Myotis blythii*



DISPARUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE (RE)

- Hypolaïs icterine · *Hippolais icterina*
- Marouette de Baillon · *Zapornia pusilla*
- Pie-grièche à poitrine rose · *Lanius minor*
- Traquet oreillard · *Oenanthe hispanica*

EN DANGER CRITIQUE (CR)

- Aigle de Bonelli · *Aquila fasciata*
- Balbuzard pêcheur · *Pandion haliaetus*
- Barge à queue noire · *Limosa limosa*
- Bécassine des marais · *Gallinago gallinago*
- Busard des roseaux · *Circus aeruginosus*
- Canard souchet · *Spatula clypeata*



- Cigogne noire · *Ciconia nigra*
- Cochevis huppé · *Galerida cristata*
- Crabier chevelu · *Ardeola ralloides*
- Cygne chanteur · *Cygnus cygnus*
- Gorgebleue à miroir · *Luscinia svecica*
- Grand tétaras · *Tetrao urogallus*
- Grande aigrette · *Ardea alba*
- Gypaète barbu · *Gypaetus barbatus*
- Outarde canepetière · *Tetrax tetrax*
- Pie-grièche méridionale · *Lanius meridionalis*
- Râle des genêts · *Crex crex*
- Sarcelle d'été · *Spatula querquedula*
- Sarcelle d'hiver · *Anas crecca*
- Sterne naine · *Sternula albifrons*
- Tadorne de Belon · *Tadorna tadorna*
- Talève sultane · *Porphyrio porphyrio*
- Vautour moine · *Aegypius monachus*
- Vautour percnoptère · *Neophron percnopterus*

EN DANGER (EN)

- Aigle botté · *Hieraetus pennatus*
- Blongios nain · *Ixobrychus minutus*
- Bruant ortolan · *Emberiza hortulana*
- Busard cendré · *Circus pygargus*
- Busard Saint-Martin · *Circus cyaneus*
- Gobemouche noir · *Ficedula hypoleuca*
- Guifette moustac · *Chlidonias hybrida*
- Locustelle lusciniôïde · *Locustella luscinioides*
- Moineau friquet · *Passer montanus*
- Monticole bleu · *Monticola solitarius*
- Monticole de roche · *Monticola saxatilis*
- Nette rousse · *Netta rufina*
- Pic cendré · *Picus canus*
- Pic tridactyle · *Picoides tridactylus*
- Pie-grièche grise · *Lanius excubitor*
- Rousserolle turdoïde · *Acrocephalus arundinaceus*
- Spatule blanche · *Platalea leucorodia*
- Vanneau huppé · *Vanellus vanellus*



VULNÉRABLE (VU)

- ↘ **Accenteur mouchet** · *Prunella modularis*
- ↗ **Aigle royal** · *Aquila chrysaetos*
- ↘ **Bouvreuil pivoine** · *Pyrrhula pyrrhula*
- = **Bruant des roseaux** · *Emberiza schoeniclus*
- ? **Canard chipeau** · *Mareca strepera*
- ? **Chevalier guignette** · *Actitis hypoleucos*
- ↗ **Cigogne blanche** · *Ciconia ciconia*
- ↘ **Courlis cendré** · *Numenius arquata*
- = **Crave à bec rouge** · *Pyrrhocorax pyrrhocorax*
- = **Échasse blanche** · *Himantopus himantopus*
- ↘ **Épervier d'Europe** · *Accipiter nisus*
- ↘ **Fauvette orphée** · *Sylvia hortensis*
- ↘ **Fauvette pitchou** · *Sylvia undata*
- ↘ **Fuligule milouin** · *Aythya ferina*
- ↘ **Fuligule morillon** · *Aythya fuligula*
- ↗ **Goéland leucophée** · *Larus michahellis*
- ↘ **Grand cormoran** · *Phalacrocorax carbo*
- ↘ **Grèbe à cou noir** · *Podiceps nigricollis*
- = **Harle bièvre** · *Mergus merganser*
- ? **Héron pourpré** · *Ardea purpurea*
- ↘ **Lagopède alpin** · *Lagopus muta*
- = **Locustelle tachetée** · *Locustella naevia*
- = **Martin-pêcheur d'Europe** · *Alcedo atthis*
- ↘ **Moineau souldie** · *Petronia petronia*
- ↗ **Oie cendrée** · *Anser anser*
- ↘ **Petit gravelot** · *Charadrius dubius*
- ? **Phragmite des joncs** · *Acrocephalus schoenobaenus*

- ↘ **Pic épeichette** · *Dendrocopos minor*
- ↘ **Pie-grièche à tête rousse** · *Lanius senator*
- ↘ **Pipit des arbres** · *Anthus trivialis*
- ↘ **Pipit farlouse** · *Anthus pratensis*
- ↘ **Pipit rousseline** · *Anthus campestris*
- ↘ **Roitelet huppé** · *Regulus regulus*
- ↗ **Rollier d'Europe** · *Coracias garrulus*
- ↘ **Sizerin cabaret** · *Acanthis flammea*
- ? **Sterne pierregarin** · *Sterna hirundo*
- ↘ **Tarier des prés** · *Saxicola rubetra*
- ? **Tarin des aulnes** · *Spinus spinus*
- ↘ **Tourterelle des bois** · *Streptopelia turtur*
- ↗ **Vautour fauve** · *Gyps fulvus*
- ↘ **Verdier d'Europe** · *Chloris chloris*

QUASI MENACÉE (NT)

- ↘ **Accenteur alpin** · *Prunella collaris*
- = **Aigrette garzette** · *Egretta garzetta*
- ↘ **Alouette des champs** · *Alauda arvensis*
- = **Bécasse des bois** · *Scolopax rusticola*
- ? **Bihoreau gris** · *Nycticorax nycticorax*
- ↘ **Bruant fou** · *Emberiza cia*
- ? **Bruant jaune** · *Emberiza citrinella*
- ? **Caille des blés** · *Coturnix coturnix*
- ↘ **Chevêche d'Athènes** · *Athene noctua*
- ↘ **Effraie des clochers** · *Tyto alba*
- = **Faucon crécerelle** · *Falco tinnunculus*
- ↘ **Fauvette des jardins** · *Sylvia borin*
- = **Geai des chênes** · *Garrulus glandarius*
- ↘ **Gélinotte des bois** · *Bonasa bonasia*
- ↘ **Gobemouche gris** · *Muscicapa striata*
- ↘ **Hirondelle de rivage** · *Riparia riparia*
- ↘ **Hirondelle rustique** · *Hirundo rustica*
- ? **Huppe fasciée** · *Upupa epops*
- ↘ **Martin noir** · *Apus apus*
- ↗ **Milan royal** · *Milvus milvus*
- ? **Mouette rieuse** · *Chroicocephalus ridibundus*
- ? **Niverolle alpine** · *Montifringilla nivalis*
- = **Perdrix bartavelle** · *Alectoris graeca*
- ? **Pie-grièche écorcheur** · *Lanius collurio*
- ↘ **Pouillot fitis** · *Phylloscopus trochilus*
- ↘ **Pouillot siffleur** · *Phylloscopus sibilatrix*
- = **Râle d'eau** · *Rallus aquaticus*
- ? **Rousserolle verderolle** · *Acrocephalus palustris*
- ↘ **Serin cini** · *Serinus serinus*
- ? **Sittelle torchepot** · *Sitta europaea*
- ↘ **Tétras lyre** · *Lyrurus tetrix*
- ? **Tichodrome échelette** · *Tichodroma muraria*
- ↘ **Torcol fourmilier** · *Jynx torquilla*
- ? **Traquet motteux** · *Enanthe oenanthe*
- ? **Venturon montagnard** · *Carduelis citrinella*



Harle bièvre © Alain Gagne

Huppes fasciées © Jacques Robiolle,
Faucon crécerelle © Jean-Philippe Guerin



PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)

- = Alouette lulu · *Lullula arborea*
- = Autour des palombes · *Accipiter gentilis*
- = Bec-croisé des sapins · *Loxia curvirostra*
- = Bergeronnette des ruisseaux · *Motacilla cinerea*
- = Bergeronnette grise · *Motacilla alba*
- = Bergeronnette printanière · *Motacilla flava*
- ↳ Bondrée apivore · *Pernis apivorus*
- ↳ Bouscarle de Cetti · *Cettia cetti*
- = Bruant proyer · *Emberiza calandra*
- = Bruant zizi · *Emberiza cirlus*
- = Buse variable · *Buteo buteo*
- ↳ Canard colvert · *Anas platyrhynchos*
- = Cassenoix moucheté · *Nucifraga caryocatactes*
- ↳ Chardonneret élégant · *Carduelis carduelis*
- ↳ Chevêchette d'Europe · *Glaucidium passerinum*
- = Chocard à bec jaune · *Pyrhocorax graculus*
- ↳ Choucas des tours · *Corvus monedula*
- = Chouette de Tengmalm · *Aegolius funereus*
- = Chouette hulotte · *Strix aluco*
- = Cincle plongeur · *Cinclus cinclus*
- = Circaète Jean-le-Blanc · *Circaetus gallicus*
- ↳ Cisticole des joncs · *Cisticola juncidis*
- = Corbeau freux · *Corvus frugilegus*
- = Corneille noire · *Corvus corone*
- = Coucou gris · *Cuculus canorus*
- = Cygne tuberculé · *Cygnus olor*
- = Engoulevent d'Europe · *Caprimulgus europaeus*
- = Étourneau sansonnet · *Sturnus vulgaris*
- ↳ Faucon hobereau · *Falco subbuteo*
- ↳ Faucon pèlerin · *Falco peregrinus*
- = Fauvette à tête noire · *Sylvia atricapilla*
- ↳ Fauvette babillarde · *Sylvia curruca*
- ↳ Fauvette grisette · *Sylvia communis*
- ↳ Fauvette mélanocéphale · *Sylvia melanocephala*
- ↳ Fauvette passerinette · *Sylvia cantillans*
- = Foulque macroule · *Fulica atra*
- = Gallinule poule-d'eau · *Gallinula chloropus*
- ↳ Grand corbeau · *Corvus corax*
- ↳ Grand-duc d'Europe · *Bubo bubo*
- = Grèbe castagneux · *Tachybaptus ruficollis*
- = Grèbe huppé · *Podiceps cristatus*
- = Grimpereau des bois · *Certhia familiaris*
- = Grimpereau des jardins · *Certhia brachydactyla*
- = Grive draine · *Turdus viscivorus*
- = Grive litorne · *Turdus pilaris*
- = Grive musicienne · *Turdus philomelos*
- = Grosbec casse-noyaux · *Coccothraustes coccothraustes*
- = Guépier d'Europe · *Merops apiaster*

- ↳ Héron cendré · *Ardea cinerea*
- = Héron garde-bœufs · *Bubulcus ibis*
- = Hibou moyen-duc · *Asio otus*
- ↳ Hirondelle de fenêtre · *Delichon urbicum*
- ? Hirondelle de rochers · *Ptyonoprogne rupestris*
- ↳ Hypolaïs polyglotte · *Hypolaïs polyglotta*
- ↳ Linotte mélodieuse · *Linaria cannabina*
- = Lorient d'Europe · *Oriolus oriolus*
- ↳ Martinet à ventre blanc · *Tachymarptis melba*
- ? Merle à plastron · *Turdus torquatus*
- = Merle noir · *Turdus merula*
- = Mésange à longue queue · *Aegithalos caudatus*
- = Mésange bleue · *Cyanistes caeruleus*
- = Mésange charbonnière · *Parus major*
- ↳ Mésange huppée · *Lophophanes cristatus*
- ↳ Mésange noire · *Periparus ater*
- = Mésange nonnette · *Poecile palustris*
- = Milan noir · *Milvus migrans*
- = Moineau domestique · *Passer domesticus*
- = Œdicnème criard · *Burhinus oedicnemus*
- ? Petit-duc scops · *Otus scops*
- = Pic épeiche · *Dendrocopos major*
- ↳ Pic mar · *Dendrocopos medius*
- ↳ Pic noir · *Dryocopus martius*
- = Pic vert · *Picus viridis*
- = Pie bavarde · *Pica pica*
- = Pigeon colombin · *Columba oenas*
- ↳ Pigeon ramier · *Columba palumbus*
- = Pinson des arbres · *Fringilla coelebs*
- ? Pipit spioncelle · *Anthus spinoletta*
- = Pouillot de Bonelli · *Phylloscopus bonelli*
- = Pouillot véloce · *Phylloscopus collybita*
- ? Roitelet à triple bandeau · *Regulus ignicapilla*
- = Rossignol philomèle · *Luscinia megarhynchos*
- = Rougegorge familier · *Erithacus rubecula*
- = Rougequeue à front blanc · *Phoenicurus phoenicurus*
- = Rougequeue noir · *Phoenicurus ochruros*
- = Rousserolle effarvatte · *Acrocephalus scirpaceus*
- = Tarier pâtre · *Saxicola rubicola*
- = Tourterelle turque · *Streptopelia decaocto*
- = Troglodyte mignon · *Troglodytes troglodytes*

DONNÉES INSUFFISANTES (DD)

- ? Butor étoilé · *Botaurus stellaris*
- ? Marouette ponctuée · *Porzana porzana*
- ? Marouette poussin · *Zapornia parva*
- ↳ Mésange boréale · *Poecile montanus*
- ? Perdrix grise · *Perdix perdix*
- ? Perdrix rouge · *Alectoris rufa*

NON APPLICABLE (NAa, NAb*)

- ? Alouette calandre (NAb) · *Melanocorypha calandra*
- ? Alouette calandrelle (NAb) · *Calandrella brachydactyla*
- ? Avocette élégante (NAb) · *Recurvirostra avosetta*
- ↳ Élanion blanc (NAb) · *Elanus caeruleus*
- ? Faisan de Colchide (NAa) · *Phasianus colchicus*
- ? Faucon crécerellette (NAb) · *Falco naumanni*
- ? Faucon kobez (NAb) · *Falco vespertinus*
- ? Fauvette à lunettes (NAb) · *Sylvia conspicillata*
- ? Fuligule nyroca (NAb) · *Aythya nyroca*
- ? Goéland cendré (NAb) · *Larus canus*
- ? Guifette noire (NAb) · *Chlidonias niger*
- ? Hibou des marais (NAb) · *Asio flammeus*
- ↳ Ibis falcinelle (NAb) · *Plegadis falcinellus*
- ? Martinet pâle (NAb) · *Apus pallidus*
- ? Moineau cisalpin (NAb) · *Passer italiae*
- ? Mouette mélanocéphale (NAb) · *Ichthyophaga melanocephala*
- ? Rémiz penduline (NAb) · *Remiz pendulinus*
- ? Roselin cramoisi (NAb) · *Carpodacus erythrinus*

*NAa : espèce exogène, NAb : espèce erratique ou d'apparition récente



Pic épeiche © Jean-Philippe Guerin, Guépier d'Europe © Jacques Robiolle



Les amphibiens



- EN DANGER CRITIQUE (CR)**
 - ? Grenouille de Graf · *Pelophylax kl. grafi*
 - ? Grenouille de Pérez · *Pelophylax perezii*
 - ? Salamandre noire · *Salamandra atra*
 - EN DANGER (EN)**
 - ▾ Pélobate cultripède · *Pelobates cultripedes*
 - ▾ Triton ponctué · *Lissotriton vulgaris*
 - VULNÉRABLE (VU)**
 - ▾ Pélodyte ponctué · *Pelodytes punctatus*
 - ▾ Rainette verte · *Hyla arborea*
 - ▾ Sonneur à ventre jaune · *Bombina variegata*
 - ▾ Triton crêté · *Triturus cristatus*
 - QUASI MENACÉE (NT)**
 - ▾ Crapaud calamite · *Epidalea calamita*
 - ▾ Grenouille agile · *Rana dalmatina*
 - ▾ Grenouille rousse · *Rana temporaria*
 - ▾ Triton marbré · *Triturus marmoratus*
 - PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)**
 - = Alyte accoucheur · *Alytes obstetricans*
 - ? Crapaud commun · *Bufo bufo*
 - ? Crapaud épineux · *Bufo spinosus*
 - ▾ Grenouille commune (verte) · *Pelophylax kl. esculentus*
 - ▾ Grenouille de Lessona · *Pelophylax lessonae*
 - = Rainette méridionale · *Hyla meridionalis*
 - = Salamandre tachetée · *Salamandra salamandra*
 - ? Triton alpestre · *Ichthyosaura alpestris*
 - ? Triton palmé · *Lissotriton helveticus*
 - NON APPLICABLE (NA)***
 - = Grenouille rieuse (NAa) · *Pelophylax ridibundus*
 - Triton bourreau (NAa) · *Triturus carnifex*
- *NAa : espèce exogène

Triton crêté © Alexandre Roux, Grenouille verte © Jean-Baptiste Decotte



Les reptiles



- EN DANGER CRITIQUE (CR)**
 - ▾ Psammodrome d'Edwards · *Psammodromus edwardsianus*
 - VULNÉRABLE (VU)**
 - ▾ Cistude d'Europe · *Emys orbicularis*
 - ▾ Lézard des souches · *Lacerta agilis*
 - ▾ Lézard ocellé · *Timon lepidus*
 - ▾ Vipère péliade · *Vipera berus*
 - QUASI MENACÉE (NT)**
 - = Couleuvre à échelons · *Zamenis scalaris*
 - ▾ Couleuvre de Montpellier · *Malpolon monspessulanus*
 - ▾ Couleuvre vipérine · *Natrix maura*
 - ▾ Lézard vivipare · *Zootoca vivipara*
 - ? Seps strié · *Chalcides striatus*
 - ▾ Vipère aspic · *Vipera aspis*
 - PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)**
 - ? Coronelle girondine · *Coronella girondica*
 - ▾ Coronelle lisse · *Coronella austriaca*
 - ▾ Couleuvre d'Esculape · *Zamenis longissimus*
 - = Couleuvre helvétique · *Natrix helvetica*
 - = Couleuvre verte et jaune · *Hierophis viridiflavus*
 - ? Lézard à deux raies · *Lacerta bilineata*
 - ? Lézard catalan · *Podarcis liolepis*
 - ? Lézard des murailles · *Podarcis muralis*
 - ▾ Orvet fragile · *Anguis fragilis*
 - NON APPLICABLE (NA)***
 - Couleuvre tesselée (NAa) · *Natrix tessellata*
 - Tarente de Maurétanie (NAa) · *Tarentola mauritanica*
 - Trachémyde écrite (NAa) · *Trachemys scripta*
- *NAa : espèce exogène



Couleuvre à échelons © Alexandre Roux, Lézard vert © Alain Gagne

Ces listes rouges ont été réalisées dans le cadre de l'Observatoire régional de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes : biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr

Dispositif piloté par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ORB a pour objectifs de rassembler, diffuser et valoriser les données et démarches en lien avec la connaissance sur la biodiversité dans la région.

Financées par la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les missions de l'ORB sont assurées par les animatrices et animateurs des pôles thématiques (Conservatoires botaniques nationaux alpins et du Massif central, association Flavia APE, LPO Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes) avec l'appui technique de l'Office français de la biodiversité.

Chaque pôle fédère sur ses thématiques un important réseau d'actrices et d'acteurs de toutes natures : associations, collectivités territoriales, établissements publics, bureaux d'études, naturalistes, etc.

L'Observatoire rassemble également différents centres de ressources thématiques sur la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes.

● Partenaires financiers



● Coordination



● Partenaires techniques

Ce travail est le fruit de la mobilisation de nombreux partenaires individuels ou de structures



Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN